



Communiqué de presse

Paris, le 28 juillet 2023

Résultats des tests de résistance 2023 menés par l'ABE et la BCE

L'Autorité bancaire européenne (ABE) a lancé le 31 janvier 2023 un test de résistance qui a porté sur les 70 groupes bancaires européens les plus importants, dont 57 groupes sous la supervision directe de la Banque centrale européenne (BCE), et couvrant environ 75% des actifs du système bancaire européen. En parallèle, la BCE a lancé le même jour un test de résistance complémentaire pour 41 autres banques qu'elle supervise directement.

L'objectif de ces tests est d'évaluer la capacité de résistance des grands groupes bancaires européens face à des chocs macroéconomiques et financiers très défavorables afin de s'assurer qu'ils disposent d'un niveau de fonds propres suffisant pour y faire face. Dans les deux cas, l'ABE et la BCE ont eu recours aux mêmes scénarios et à la même méthodologie.

7 banques françaises ont été concernées par l'exercice mené par l'ABE : BNP Paribas, Bank of America Securities Europe, Groupe BPCE, Groupe Crédit Agricole, Groupe Crédit Mutuel, La Banque Postale et Société Générale. 3 établissements français ont participé au test complémentaire conduit par la BCE : Bpifrance, RCI Banque et SFIL.

Les résultats définitifs sont publiés ce jour par l'ABE et la BCE :

[EU-wide stress testing | European Banking Authority \(europa.eu\)](#)

[2023 stress test of euro area banks \(europa.eu\)](#)

Les banques participantes ont projeté leurs ratios de solvabilité et de levier sur un horizon de trois ans selon un scénario de base fondé sur les prévisions macroéconomiques publiées par les banques centrales en décembre 2022. En complément, elles ont fourni une projection établie selon un scénario défavorable, sévère mais plausible.

Le scénario défavorable considéré est plus sévère que celui de la crise financière de 2008 et que ceux appliqués dans le cadre des précédents tests de résistance de l'ABE. Il suppose notamment que le PIB réel de la France diminue de 5,7% en cumulé sur les trois années de l'exercice, tandis que le taux de chômage progresserait et que la valeur des actifs financiers et immobiliers baisserait significativement. Par ailleurs la méthodologie de l'exercice impose certaines contraintes afin d'assurer un caractère très prudent des projections financières ; ainsi la hausse des taux d'intérêt envisagée par le scénario doit être répercutée sur une majeure partie des dépôts à vue de la clientèle, ce qui correspond à une hypothèse de transfert rapide et massif vers des passifs rémunérés.

Compte tenu de ces hypothèses prudentes et de ce scénario macroéconomique et financier particulièrement dégradé, les résultats des tests de résistance permettent de confirmer la résilience du système bancaire français dans son ensemble du fait d'une bonne capacité d'absorption du choc : le ratio de CET1 agrégé des banques françaises passerait de 15,5% à 9,3% (soit une

diminution de 6,2 points), et le ratio de levier passerait de 5% à 3,6% (soit une diminution de 1,4 points).

Les résultats de cet exercice doivent également être appréciés à l'aune du nouveau cadre comptable IFRS17 pour mesurer la solidité financière des banques au travers des ratios prudentiels¹. Les établissements concernés ont ainsi eu la possibilité de transmettre des projections complémentaires fondées sur la norme IFRS-17 désormais en vigueur, ce qui permet de vérifier que chacune des banques participantes est suffisamment robuste dans l'hypothèse où le scénario adverse se matérialiserait.

Les résultats du test de résistance sont pris en considération dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP).

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

Contact Presse :

Unité Communication de l'ACPR - Email : presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76

¹ En cohérence avec la méthodologie définie par l'ABE, les projections issues de ces tests de résistance se fondent sur les cadres comptable et réglementaire en vigueur au 31 décembre 2022. En particulier, elles ne tiennent pas compte du passage à la nouvelle norme comptable IFRS-17 relative aux activités d'assurance, qui s'applique depuis le 1er janvier 2023 et reflète mieux la réalité économique des engagements d'assurance. Pour plusieurs banques possédant des filiales d'assurance de taille importante, cette contrainte méthodologique se traduit par des différences significatives entre les ratios de solvabilité, ceux mesurés selon le nouveau cadre comptable étant plus élevés.